

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2022-02
---	---	-----------------

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES			Le 4 février 2022 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans la salle des fêtes (conformément au I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc , CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel , DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, Procuration : Absents : LUCOTTE Jean-Marc, CHARREAU Samuel Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 31/01/2022
Date d'affichage
 07/02/2022

OBJET : AVENANT CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE DE CREANCEY ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 9 avril 2021, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux du clocher de la chapelle de Panthier avec un objectif de dons de 15 000€.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à ce jour cet objectif de dons est quasiment atteint et propose de signer un avenant à cette convention de financement pour augmenter l'objectif de dons et le porter à 30 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de financement contractée entre la commune de Créancey et la Fondation du Patrimoine portant l'objectif de dons au montant de 30 000€.

Envoyé en Sous-Préfecture de Beaune le 07/02/2022
 Reçu en Sous-Préfecture de Beaune le 07/02/2022
 Affiché le 07/02/2022
 Identifiant Acte : 021-212102107-20220204-2022_02-DE

Le Maire,

Jocelyn CHAPOTOT

